

# Alda Greoli: «La Fédération devrait préfinancer les places de spectacle pour aider la sortie de confinement»

L'ancienne ministre CDH de la Culture suggère que la Fédération Wallonie-Bruxelles achète une bonne part des fauteuils cet été pour relancer les sorties culturelles.



Pour Alda Greoli (CDH), préfinancer les places rendra aux créateurs la sérénité nécessaire. - Virginie Lefour.



Par **[Alain Lallemand \(/43733/dpi-authors/alain-lallemand\)](#)**

Journaliste au service Culture

Le 30/03/2020 à 17:18

**N**'y voyez aucune leçon de gouvernance : en quittant l'exécutif communautaire en 2019, l'ex-ministre de la Culture et aujourd'hui députée Alda Greoli (CDH) nous avait promis ses grands dieux qu'elle ne serait jamais la belle-mère de sa successeuse, et elle n'y revient pas : « Mme Linard fait son boulot », constate-t-elle. « Mais le secteur me téléphone, et j'ai aussi des choses à proposer... »

Forte de trois années d'expérience, la députée wallonne se permet alors de lancer autant d'idées très concrètes afin de soutenir la Culture : neutraliser la période de confinement et la période de post-confinement pour le calcul des journées prestées nécessaires à l'obtention ou au maintien du statut d'artiste ; ouvrir aux

éditeurs et libraires indépendants l'aide wallonne offerte aux indépendants et la doubler d'une aide communautaire équivalente ; enfin préfinancer, donc acheter les places des spectacles programmés cet été afin de soutenir le secteur.

LIRE AUSSI

**Coronavirus: 982 représentations supprimées pour le premier mois sans théâtre** (<https://plus.lesoir.be/290624/article/2020-03-27/coronavirus-982-representations-supprimees-pour-le-premier-mois-sans-theatre>)

Elle lance par ailleurs un appel à la régularisation du chômage temporaire chez les APE, et tance le fédéral sur le tax shelter : « J'encourage une décision claire, juridiquement bétonnée, pour qu'on puisse étaler les dépenses éligibles au tax shelter sur plus de douze mois. Pour donner de la sécurité tant à l'investisseur qu'au bénéficiaire, il faut prendre un arrêté qui permette d'étaler sur 18 voire 24 mois les factures des créations 2020-21. Le fédéral n'y a pas fermé la porte mais n'a pas encore pris la moindre mesure concrète. »

## **Acheter 50 à 85 % des places**

L'idée la plus enthousiasmante ne concerne ni l'urgence du chômage ni le long terme du tax shelter, mais ce moment délicat de relance de l'activité culturelle après confinement, cet été probablement : « On ne sait pas encore pour combien de temps nous sommes confinés », note-t-elle, « mais on sait déjà qu'on ne pourra en sortir que progressivement, et on ne sait pas comment s'organiseront juillet et août. Mais ce que je sais, c'est que les artistes ont envie de jouer, et de jouer devant des spectateurs. »

Or c'est là qu'est la grande peur du secteur, comme le notait ce week-end Albert Maizel, président du Théâtre de la Toison d'Or (*Le Soir* de lundi) : « La question est de savoir si le public va suivre globalement. »

LIRE AUSSI

**Théâtre jeune public: du travail, vaille que vaille** (<https://plus.lesoir.be/290841/article/2020-03-29/theatre-jeune-public-du-travail-vaille-que-vaille>)

Face à cette crainte des théâtres d'ouvrir devant des salles qui ne seraient pleines qu'à 30 % de leur capacité (leur jauge), Alda Greoli propose de « les encourager en leur garantissant des ventes. Je propose que la Communauté achète dès à présent au moins 50 % – je dirais entre 50 et 85 % des places – des jauges des salles de spectacle qui avaient programmé un spectacle, ou de ces salles qui se disent que, même si elles n'ont pas l'habitude de jouer en juillet-août, elles envisageraient bien, en définitive, de jouer en juillet-août (parce que cela permettra d'avoir des sorties de pièces, parce que cela permettra d'avoir des concerts joués, etc.) »

## « Ramener de la sérénité »

« L'important c'est qu'il y ait un préfinancement qui assure les revenus des artistes et des salles – tant en théâtre qu'en concerts, en danse ou en cirque – ce qui permettra de ramener de la sérénité chez les opérateurs au moment de la sortie de crise. De toute façon, il n'y aura pas du jour au lendemain des jauges pleines à 100 %, et c'est important d'avoir à nouveau un contact avec la culture. »

LIRE AUSSI

**Scènes: le coronavirus a tué le tax shelter, «il y aura de la casse»**  
(<https://plus.lesoir.be/290838/article/2020-03-29/scenes-le-coronavirus-tue-le-tax-shelter-il-y-aura-de-la-casse>)

Et si cela marche trop bien, on surbooke ? « Si après cette période, les salles pouvaient être raisonnablement remplies, on ferait la balance », imagine Greoli. « Si on devait découvrir que trop de places étaient préfinancées, on pourrait aussi avoir une réflexion au sujet des articles 27 (NDLR : offre culturelle aux personnes en difficulté sociale et/ou économique). C'est une projection, mais imaginons que la Communauté préfinance entre 75 et 85 % pour juin-juillet-août, et 50 % pour septembre. Si, en réponse, la fréquentation mensuelle était de 25 % en juin, 40 % et 60 % en juillet-août, puis 85 % en septembre, alors nous aurions acheté plus de places que disponible et certaines pourraient faire doublon par rapport à des places vendues en billetterie. On pourrait alors se dire que la FWB récupère 20 % du surplus remboursé par la salle et que 80 % de ce surplus est offert à l'ASBL Article 27. »

## «Il faut permettre le chômage temporaire aux APE»

A.L

Le problème n'est pas propre à la Culture, mais il est un des enjeux du tissu associatif : les Aides à la promotion de l'emploi (APE). « Il y a énormément d'emplois culturels sous statut APE. La législation sur les APE ne prévoit pas le chômage temporaire comme justification de l'activité. J'ai interpellé la ministre Christie Morreale (PS), qui m'a l'air à l'écoute, je ne la critique pas. Mais je pense qu'il est d'extrême urgence qu'elle prenne un arrêté qui permette – si besoin – aux associations de mettre un APE en chômage temporaire. »

## «Pour le statut d'artiste, il faut immuniser 2020»

Mis en ligne le 30/03/2020 à 16:56

Par Alain Lallemand

Pour l'ancienne ministre de la Culture, la période de confinement ainsi que la période de sortie de confinement doivent être neutralisées lors du calcul Onem du « statut de l'artiste ».

**S**auf disposition spéciale, il va être très difficile pour les artistes de comptabiliser suffisamment de journées de travail en 2020 afin de conserver la non-dégressivité de leurs indemnités de chômage intermittent.

« Il y a une mesure pour laquelle je n'ai pas eu de réponse de la part de la ministre régionale de l'Emploi (NDLR : Christie Morraele, PS), et j'en appelle de nouveau à la ministre fédérale de l'Emploi (NDLR : Nathalie Muylle, CD&V) et à la ministre de la Sécurité sociale (NDLR : Maggie De Block, Open VLD) : c'est le statut des artistes », souligne Alda Greoli. « Dans le calcul du maintien du statut d'artiste, Il faut absolument qu'on immunise la période de confinement ainsi que la période de reprise d'activité, voire un peu au-delà, pour éviter les retraits de statuts. Jusqu'à ce jour, aucune mesure, aucun arrêté n'est pris pour immuniser la période. »

## Trois arrêtés à prendre

L'appel n'est pas lancé uniquement en direction du fédéral : « Au niveau des Régions, qui ont le contrôle du chômage et donc le contrôle de ces statuts d'artiste, il faut également immuniser la période, et donc il faut à tout le moins une circulaire des ministres régionaux de l'Emploi, à Bruxelles et en Wallonie, pour immuniser la période en termes de contrôle. »

Et en ce qui concerne l'octroi du statut d'artiste pour les jeunes qui se lançaient en 2020, « il faut à mon avis une simplification dans l'obtention du statut qui immunise l'année 2020 ».

Au total, « pour éviter qu'en 2021 des artistes soient pénalisés dans l'octroi de leur statut parce qu'ils n'auraient pas eu l'occasion de travailler et justifier (le volume de jours à prester), il y a là trois arrêtés à prendre, au niveau fédéral et au niveau des Régions ».

## «Pour l'édition, il faut une aide double, Région plus Communauté»

Mis en ligne le 30/03/2020 à 17:03

Par Alain Lallemand

Alda Greoli suggère que les éditeurs et libraires puissent bénéficier de l'aide régionale aux indépendants, doublée d'une aide équivalente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**C**'est l'une des priorités du gouvernement Jeholet : le développement d'un contrat de filière pour l'industrie du livre. « Nous sommes dans l'année de la pleine application du décret du prix du livre », abonde Alda Greoli, « donc il est important que les libraires indépendants et la chaîne du livre soient soutenus. »

Problème : « Dans l'état actuel des choses, les aides régionales qui ont été décidées pour les indépendants ne sont pas accessibles aux libraires indépendants. À tout le moins », estime la députée, « il faut que cette aide régionale leur soit accessible, et il faudrait que la Communauté française double

cette aide, qu'elle mette en place de son côté la même aide pour les éditeurs et pour les libraires indépendants – ce sont 5.000 euros en Région wallonne. Par ailleurs, il faut que ces aides soient exemptes de taxes, que ce soit des aides nettes. »

C'est également le moment rêvé pour promouvoir et développer la plate-forme de vente des libraires, Librel.be : « Dans les urgences, la Communauté française doit aussi aider à booster la vente en ligne coordonnée par les libraires indépendants : c'est la plate-forme librel.be, et on doit booster l'envoi de colis par les libraires – quitte à ce que les clients puissent choisir leur libraire de prédilection, comme c'est déjà le cas pour les ventes de livres digitaux. Ce ne sera pas une solution complète, mais c'est une solution, c'est le moment de mettre librel.be en évidence. »



**Contribution \***

//

**Signature \* Renquet Nadine**

**Quelques règles de bonne conduite avant de réagir (<http://plus.lesoir.be/services/charte>)**

Poster